

PERISCOLAIRE

La ville de Villers Saint Paul organise un accueil périscolaire tous les jours (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi), avant et après la classe, aux horaires suivants :

Jours	Horaires du Matin	Horaires du Soir	
Lundi	7h30 à 8h35	16h15 à 17h30	17h30 à 18h30
Mardi	7h30 à 8h35	16h15 à 17h30	17h30 à 18h30
Mercredi	7h30 à 8h35		
Jeudi	7h30 à 8h35	16h15 à 17h30	17h30 à 18h30
Vendredi	7h30 à 8h35	16h15 à 17h30	17h30 à 18h30

(Suppression de l'accueil à J. Moulin à 7h15).

A l'espace P. Perret pour le groupe scolaire C. Boudoux (maternelle et élémentaire).
Dans le préau de l'école élémentaire J.Moulin (maternelle et élémentaire).
Dans la salle du RASED de l'école élémentaire J.Rostand pour les enfants scolarisés à Jean Rostand (maternelle et élémentaire) et à Saint-Exupéry (élémentaire).

Le matin : la famille est responsable de la conduite de l'enfant jusqu'à l'ouverture de l'accueil périscolaire.

En fin de journée, les familles doivent reprendre l'enfant dans l'enceinte de leur site respectif (sauf le mercredi soir, accueil à l'espace P.Perret ou Préau de l'école élémentaire J.Moulin pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs des mercredis).

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent peuvent bénéficier de l'accueil périscolaire.

Les enfants scolarisés en « Petite Section » peuvent bénéficier des activités périscolaire.

Attention, les « Toute Petite Section » n'ont pas accès à ce service.

La fréquentation du périscolaire doit être régulière.

Un planning est transmis pour une durée de 15 jours.

Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être respectés.

Des dérogations peuvent être accordées à titre exceptionnel (ex : hospitalisation d'un parent, rendez-vous des deux parents,...)

2 - LA RESERVATION

Aucun enfant ne peut être accueilli sans réservation préalable.

Les réservations, pour chaque rentrée scolaire, sont effectuées entre Mai et Juin au Service Enfance.

Toutefois, en dehors de ces périodes les réservations, modifications ou annulations doivent être réalisées au plus tard, le mercredi précédent la semaine concernée :

Auprès des agents du périscolaire en renseignant la fiche de besoins prévisionnels.

Par SMS au 06 65 52 02 90

par mail : alsh.peri@villers-saint-paul.fr

Au Service Enfance

Toute réservation fera l'objet d'une facturation, même en l'absence de l'enfant, sauf raison dûment justifiée.

Les fiches de réservation et de liaison sanitaire sont valables une année, de septembre à fin août. Toutes modifications intervenant sur les renseignements fournis devront impérativement être signalées au Service Enfance de la mairie ou à la direction du centre.

3 - LA TARIFICATION

Pour les maternelles et les élémentaires :

Les tarifs sont établis sur une base forfaitaire (1 forfait mensuel pour une tranche horaire journalière).

4 - GOUTER

Le goûter est fourni par le Service Périscolaire.

5 - LA PLACE DES FAMILLES

Les familles ont la possibilité de joindre la coordinatrice à tout moment en appelant au 06.65.52.02.90 et peuvent obtenir des rendez-vous individualisés auprès de la coordinatrice, du responsable du secteur ou de l'élu délégué.

En l'absence de modification, ce règlement est valable sans limitation de durée.